



FEDERATION SYNDICALISTE FORCE OUVRIERE

COMMUNICATION

COM

60 rue Vergniaud
75640 Paris Cedex 13
tél. 01 40 78 31 50
fax. 01 40 78 30 58
<http://www.fo-com.com>
secgen@fo-com.com

Paris, le 2 mars 2012

*Lettre aux candidats
à l'élection présidentielle*

Réf. : SG/JD/17/02/12

Madame, Monsieur,

Vous allez solliciter les suffrages des Françaises et des Français lors de la prochaine élection présidentielle. Tous sont amenés, dans leur vie quotidienne, à utiliser des services de télécommunications et, dans la plupart des cas, à bénéficier des avantages du service public porté par France Télécom.

Depuis le début des années 90, les employés, techniciens et cadres de France Télécom ont toujours su s'adapter, souvent dans la douleur, en dépit des incessantes évolutions et ruptures du marché des télécommunications et des restructurations qui les ont accompagnées.

Les suppressions massives d'emplois, ont été, au fil des années, la principale constante sociale de la vie de l'entreprise et les décisions politiques et réglementaires ont, la plupart du temps, aggravé cet état de fait.

Au moment où les difficultés économiques et sociales devraient, plus que jamais, conduire à renforcer les grands acteurs économiques, il est légitime de s'interroger sur l'avenir de France Télécom. C'est pourquoi, dans le droit fil des échéances passées, la Fédération FO COM se propose de vous soumettre une série de questions relatives à ces préoccupations.

Comme à l'accoutumée, vos réponses seront rendues publiques et ne seront assorties d'aucun commentaire de notre part.

- Depuis la fin de l'administration publique des PTT, les politiques publiques, nationales ou européennes concernant le marché des télécommunications ont toutes conduit à affaiblir l'opérateur historique et, alors que celui-ci a considérablement augmenté son portefeuille d'activités, ces politiques se sont traduites par la perte de plus de 60000 emplois à France Télécom, très partiellement compensée par les créations d'emplois chez les autres opérateurs, et selon des standards sociaux bien moins favorables. Depuis le début des années 2000, le volume global d'emplois du secteur régresse fortement et celui de France Télécom s'effondre.

Quelle est votre vision de l'avenir de France Télécom et de ses 100 000 emplois en France ?

- Jusqu'à présent, les déploiements de réseau au niveau national étaient ouverts à l'opérateur public qui fournissait une prestation de niveau globalement équivalent sur l'ensemble du territoire avec une péréquation tarifaire.

Les autorités responsables de la régulation et de la réglementation ont imposé aujourd'hui un modèle de déploiement de l'accès à l'Internet à très Haut Débit, principalement via la fibre optique, qui va conduire à un émiettement des réseaux et à une inégalité des usagers et clients. Ce modèle au prétexte de respecter les règles de concurrence va conduire à créer des monopoles locaux dans le but, principalement, d'écarter France Télécom de la possibilité de reconstruire un réseau national.

Quelle est votre position sur ce sujet ?

- A l'occasion du vote récent, au Sénat, d'une proposition de loi sur l'aménagement numérique du territoire, un amendement, proposé par un groupe de sénateurs et adopté en première lecture, fait réapparaître le risque de la séparation fonctionnelle de France Télécom, laquelle aboutirait, en séparant les services et les réseaux, au démantèlement de l'entreprise. Nous considérons que ce serait un désastre pour les personnels comme pour les clients et usagers.

Quelle est votre position sur ce sujet ?

- L'octroi récent de la quatrième licence d'opérateur mobile et les conditions de son accès au marché ont conduit à répandre l'idée, évidemment fautive, que la téléphonie mobile ne coûtait rien ou presque. La plupart des observateurs s'accordent pour dire que nous allons devoir faire face à un désastre économique sur ce marché et que la pression à l'externalisation et au dumping social qui a commencé, va impacter l'ensemble des opérateurs. **Quelle solution proposez-vous pour y remédier ?**
- La décision européenne concernant l'obligation faite à France Télécom de payer des cotisations d'assurance chômage pour ses personnels fonctionnaires, apparaît particulièrement injustifiée. Elle pose également la question de l'avenir des fonctionnaires à France Télécom et de la préservation de leur statut.

Quel est votre avis sur ces questions ?

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le secrétaire général,



Jacques DUMANS